

Mettez la bio au programme pour la santé de tous et l'environnement



Nos enjeux communs

Protéger la santé des agriculteur·ices et habitant·es face aux maladies liées aux pesticides et aux engrais chimiques.

Produire l'eau potable à moindre coût pour les habitant·es en réduisant les pollutions d'origine agricole.

Améliorer les pratiques pour favoriser la biodiversité et limiter le changement climatique.

Un objectif ambitieux pour votre mandat

21% de la surface agricole en bio en 2032, avec une augmentation de la consommation bio locale

Des actions à engager pendant votre mandat



- 1** Sensibiliser les élèves à la transition agricole et alimentaire, former la collectivité et faire vivre l'agriculture bio sur la place publique (interventions en classe, visites de ferme, fête de la nature, etc.).
- 2** Inscrire des objectifs de développement de la bio dans les documents stratégiques intercommunaux (PCAET, PAT, CLS).
- 3** Constituer des réserves foncières, mettre en place un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux, signer des Baux Ruraux à Clauses Environnementales et des Obligations Réelles Environnementales pour soutenir les pratiques agroécologiques.
- 4** Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable, en mettant en place des ordonnances vertes et en accompagnant les initiatives de sécurité sociale de l'alimentation ou de carte alimentation durable.

Les effets de la bio pour votre collectivité



Réduction des risques pour la santé pour les agriculteurs et agricultrices, leur voisinage et l'ensemble des habitant-es via l'alimentation bio qui réduit le risque d'obésité, de diabète de type 2, de cancer du sein et de lymphome.



Réduction des coûts de traitement de l'eau potable, par l'absence d'utilisation de pesticides de synthèse et une moindre utilisation de nitrates.



Préservation du climat et de la biodiversité, avec des productions végétales moins émettrices de gaz à effet de serre et +20% d'espèces sur les parcelles en bio.

**RETROUVEZ TOUTES NOS
PROPOSITIONS
D'ACTIONS**

